

PROCEDURE : congés et autorisations d'absence des enseignants du 1er degré public

Les BD, Zil doivent transmettre les congés ou les demandes d'autorisation d'absence à la circonscription de leur école de rattachement

TYPE D'ABSENCE	L'ENSEIGNANT
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	⇒ Communique à son directeur par mail ou téléphone les dates de son arrêt de travail. Transmet aussitôt l'arrêt de travail dûment rempli à l'IEN. (n°sécurité sociale, nom, prénom). Précise au niveau du cadre employeur son école ou ets de rattachement.
CONGE DE MATERNITE	⇒ Envoie à la DSDEN-DRH 2 la déclaration de grossesse avant la fin du 4ème mois
CONGE DE GROSSESSE PATHOLOGIQUE	⇒ Transmet l'avis d'arrêt de travail à l'IEN
CONGE DE COUCHES PATHOLOGIQUES	⇒ Transmet l'avis d'arrêt de travail à l'IEN
CONGE D'ADOPTION	⇒ Envoie à la DSDEN - DRH2 la demande du congé d'adoption
CONGE DE PATERNITE	⇒ Transmet à l'IEN une demande écrite accompagnée d'un acte de filiation ou d'attestation de reconnaissance du père ou un acte de naissance dans les jours qui encadrent la date de naissance de l'enfant
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	⇒ Transmet à la DSDEN - DRH2 une demande écrite au moins quinze jours avant la date de début du congé. Cette demande doit être accompagnée d'un certificat médical.
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	⇒ Transmet à la DSDEN - DRH2 une demande écrite au moins quinze jours avant la date de début du congé. Cette demande doit être accompagnée d'un certificat médical.
CONGE DE FORMATION SYNDICALE	⇒ Transmet sa demande à la DSDEN- DRH 2 un mois avant la date de début du stage,
CONGE D'INFORMATION SYNDICALE	⇒ Transmet sa demande à la DSDEN- DRH 2 une semaine avant la date de début du stage,
AUTORISATIONS D'ABSENCE SYNDICALE DE DROIT : Réunions d'organismes directeurs et congrès.	⇒ Communique à son directeur la ou les dates de son absence. Transmet sa demande sur papier libre à l'IEN appuyée d'un justificatif (convocation),
AUTRES AUTORISATIONS D'ABSENCE	⇒ Communique à son directeur la ou les dates de son absence. Transmet sa demande sur l'imprimé "Demande d'autorisation d'absence" à l'IEN accompagnée d'une pièce justificative.